

Registre des motions du conseil municipal

Date de la réunion 25-Sep-18

N° de la réunion : 25

N° de la motion	Proposeur	Second proposeur	Description de la motion	Pour	Contre	Abstention	Adoptée
18-314	Sheppard	Matshazi	Adoption de l'ordre du jour après modification.	5			à l'unanimité
18-315	Sheppard	Papatsie	Procès-verbal de la réunion n° 5 du comité plénier de l'ingénierie et des travaux publics en date du 27 août 2018.	3		2	adoptée
18-316	Sheppard	Papatsie	Procès-verbal de la séance municipale d'urgence n° 22 en date du 27 août 2018.	3		2	adoptée
18-317	Stevenson	Sheppard	Entendu que le conseil approuve la demande de permis d'aménagement DP #17-028 pour construire un bâtiment à vocations multiples sur le lot 7, bloc 46, plan 3976, conformément aux conditions habituelles de la Ville, à toutes les conditions jugées pertinentes énumérées dans la pièce jointe 1, et comme le montre la pièce jointe 3.	5			à l'unanimité
18-318	Stevenson	Sheppard	Entendu que le conseil procède à une troisième lecture du règlement municipal n° 784 (<i>Future Development Area B Development Scheme</i> — cadre d'aménagement du développement futur de la zone B) pour modifier le règlement municipal en matière d'urbanisme no 703 à la prochaine rencontre de conseil.	5			à l'unanimité
18-319	Stevenson	Matshazi	Entendu que le conseil est d'accord pour nommer le futur développement de la zone B « Tasiliariaq ».	5			à l'unanimité

18-320	Stevenson	Sheppard	Entendu que la Ville convient de conclure le protocole d'entente proposé avec QBDC pour le prolongement des services municipaux dans le secteur de politique spéciale de la Federal Road et que le personnel commence les négociations avec le QBDC concernant la préparation de l'accord de développement et de prestation de services.	5			à l'unanimité
18-321	Stevenson	Sheppard	Entendu qu'une audience publique pour le règlement municipal de l'administration des terres no 853 se tiendra le 22 octobre 2018.	5			à l'unanimité
18-322	Sheppard	Papatsie	Entendu que le salaire d'un conseiller, selon le modèle salarial, est augmenté de 20 000 \$ par année. Ce salaire comprend toutes les rencontres, la préparation liée aux rencontres, les ateliers, les événements communautaires, l'engagement envers les membres de la communauté, etc.; cette modification entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019.	5			à l'unanimité
18-323	Sheppard	Papatsie	Entendu que le salaire du maire adjoint, selon le modèle salarial, est augmenté de 22 000 \$ par année.	5			à l'unanimité
18-324	Sheppard	Matshazi	Entendu que le salaire du maire adjoint suppléant, selon le modèle salarial, est augmenté de 22 000 \$ par année.	5			à l'unanimité
18-325	Sheppard	Papatsie	Entendu que le jour de la paie du maire et des conseillers coïncide avec le même jour que celui du personnel et est versée de manière bimensuelle dès le 1 ^{er} janvier 2019.	5			à l'unanimité

18-326	Sheppard	Papatsie	Entendu que le maire reçoit tous les avantages conformément à la décision initiale du conseil pour toute la durée de son mandat, incluant une indemnité de frais de déplacement en congé par année versée de manière rétroactive depuis 2016.	5			à l'unanimité
18-327	Sheppard	Papatsie	Entendu que la Ville s'assure que le salaire du maire reste le même à partir du 1 ^{er} janvier 2019 jusqu'à l'élection.	5			à l'unanimité
18-328	Sheppard	Papatsie	Dans l'éventualité que le maire ne termine pas son mandat, si le maire adjoint ou un conseiller reprend le poste, cette personne intérimaire doit remplir le poste à temps plein pour recevoir le plein salaire et tous les avantages.	5			à l'unanimité
18-329	Sheppard	Papatsie	Entendu que le conseil approuve : 1. De retirer l'obligation du conseil d'approuver les déplacements du maire, si à l'intérieur d'un budget approuvé. 2. Que le maire demande l'approbation du conseil pour des coûts de déplacement supérieurs au budget approuvé. 3. Que les budgets de déplacement du maire et du conseil seront séparés en 2019. 4. Que le conseil devra approuver tout déplacement de conseiller. 5. Que l'indemnité journalière de déplacement offre une avance de fonds couvrant 80 % du déplacement, le 20 % restant sera versé après le dépôt de la réclamation des frais de déplacement.	5			à l'unanimité
18-330	Sheppard	Matshazi	Première lecture du conseil de la modification du règlement municipal sur les indemnités.	5			à l'unanimité

18-331	Sheppard	Matshazi	Seconde lecture de la modification du règlement municipal sur les indemnités n° 864	5			à l'unanimité
18-332	Sheppard	Matshazi	Troisième et dernière lecture sur la modification du règlement municipal en matière d'urbanisme n° 855.	5			à l'unanimité
18-333	Sheppard	Papatsie	Troisième et dernière lecture de la modification du règlement municipal de zonage n° 856.	5			à l'unanimité
18-334	Sheppard	Matshazi	Entendu que le conseil réaffecte 250 000 \$ en surplus de fonds du compte de fonds d'urgence pour le lac Geraldine vers le compte de modernisation du réseau d'égouts.	5			à l'unanimité
18-335	Sheppard	Papatsie	Entendu que la demande à l'Institut de recherche du Nunavut « Understanding the Qajuqturvik Soup Kitchen Community » d'Edmund Searles de l'Université University est approuvée.	5			à l'unanimité
18-336	Sheppard	Papatsie	Le conseil entre en huis clos à 20 h 13.	5			à l'unanimité
18-337	Sheppard	Matshazi	Le conseil retourne en séance ordinaire à 20 h 44.	5			à l'unanimité
18-338	Sheppard	Matshazi	Le conseil ajourne ses travaux à 20 h 45.	5			à l'unanimité